

PERTURBATIONS DE CIRCULATION

Des perturbations seront à prévoir pendant cette période, la circulation sera barrée et déviée dans les deux sens (voir plan au verso).

Un itinéraire de déviation sera mis en place par les RD 412, RD 71, RD 112 et RD 149.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier pendant la durée des travaux.

La circulation riveraine sera gérée de manière spécifique par l'entreprise Eiffage, chargée des travaux, en fonction des possibilités et de l'avancement du chantier.

Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Pour en savoir plus sur les conditions de circulation, vous pouvez contacter :

le Conseil départemental de l'Allier

Unité territoriale technique de Commentry / Montluçon

au 04 70 09 79 79

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



allier.fr



Le Département de l'Allier investit pour vos routes

TRAVAUX SUR LA RD 71

Communes de Chambérat et Viplaix

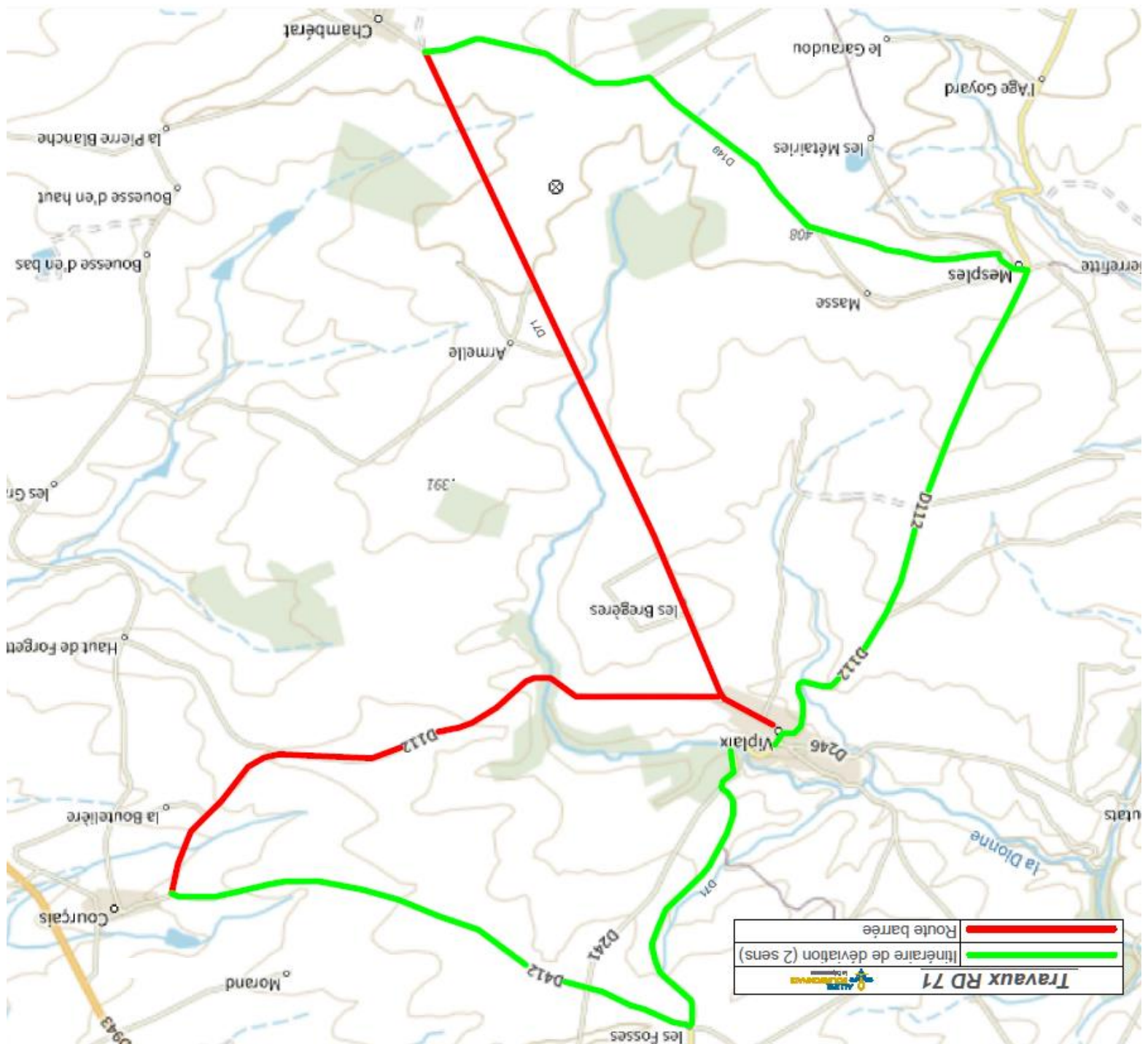
Le Conseil Départemental de l'Allier vous informe des travaux de recyclage de la couche de roulement sur toute la section de la RD 71 entre Chambérat et Viplaix.




Travaux programmés
Du 8 au 19 juillet 2024*

*Dates prévisionnelles pouvant évoluer en fonction des conditions climatiques.

allier.fr





	Route barée
	Itinéraire de déviation (2 sens)
 Travaux RD 71	